

Qui contacter ?

➔ SOLIHA 84 au 04 90 23 12 12.

Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous accompagnera dans vos démarches.

Nos missions

Elaborer et suivre votre projet: visite à domicile, diagnostics thermiques, définition des travaux, conseils techniques

Rechercher et estimer les financements mobilisables (subventions, conseils fiscaux, etc.)

Constituer, déposer et suivre vos dossiers jusqu'au versement de vos subventions.

La prestation de **SOLIHA 84**, qui est financée dans le cadre de l'OPAH Multisite, est **gratuite pour les propriétaires**.

Nos permanences

AUBIGNAN	3 ^{ème} jeudi du mois de 14h-17h
BEAUMES	3 ^{ème} lundi du mois de 9h-12h
BEDOIN	2 nd vendredi du mois de 9h-12h
MALAUCENE	1 ^{er} jeudi du mois de 9h-12h
MAZAN	2 nd jeudi du mois de 14h-17h
SARRIANS	3 ^{ème} jeudi du mois de 14h-17h
CAROMB	2 nd mercredi du mois de 9h-12h
VACQUEYRAS	3 ^{ème} jeudi du mois de 9h-12h

17 Place du Marché
84 510 Caumont sur Durance
solihavaucluse@solihha.fr

SOLIHA HABITAT
ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

OPAH Multisites

Pour tous renseignements,
appelez votre conseiller au

04 90 23 12 12
(appel gratuit).

SOLIHA HABITAT
ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

17 Place du Marché
84 510 Caumont sur Durance
solihavaucluse@solihha.fr

Propriétaires occupants

Propriétaires bailleurs

Besoin de rénover votre logement ?

La Cove vous apporte
des **aides financières**.

OPAH Multisites



A qui s'adressent les aides ?

→ AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS afin de :

- Réhabiliter votre logement pour le rendre décent
- Améliorer le confort thermique de votre logement et réduire vos factures d'énergie
- Réhabiliter un logement dégradé que vous occupez ou que vous venez d'acheter en vue de l'occuper.

→ AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS afin de :

- Réhabiliter vos logements locatifs
- Valoriser votre patrimoine immobilier
- Bénéficier de déductions fiscales sur vos reve-

Projets financés jusqu'à 95% selon les cas.

Les financeurs



Quels sont les travaux subventionnés ?

→ Travaux de rénovation énergétique

Chauffage, isolation (combles, murs, sol), menuiseries, chauffe eau, VMC, etc.

→ Travaux suite à un constat d'indécence, d'insalubrité ou d'une procédure de péril

Ventilation, toiture, électricité, plomberie, etc.

→ Travaux de réhabilitation globale

Rénovation énergétique, gros oeuvre (toiture, charpente, planchers) et second oeuvre (électricité, plomberie, assainissement, etc.).



Quelles sont les conditions ?

→ PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

- Ne pas dépasser un certain seuil de ressources. Pour connaître votre éligibilité, appelez votre conseiller habitat au **04 90 23 12 12**.
- Pour les travaux de rénovation énergétique: être **situé dans une des 24 communes de la Cove** (hors Carpentras). Les travaux de rénovation énergétique hors centres anciens seront accompagnés jusqu'en janvier 2020.

Pour tous les autres travaux: être situé en **centre ancien** d'une des 24 communes de la Cove. Ces travaux seront accompagnés jusqu'en janvier 2022.

- Votre projet doit intégrer des **travaux de rénovation énergétique**. Votre conseiller habitat réalisera gratuitement une évaluation énergétique pour cela.

→ PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- Conventionner votre logement pour une durée de 9 ans minimum avec l'Anah.
- Être situé en **centre ancien d'une des 24 communes de la Cove** (hors Carpentras).
- Votre projet doit intégrer des **travaux de rénovation énergétique**. Votre conseiller habitat réalisera gratuitement une évaluation énergétique pour cela.